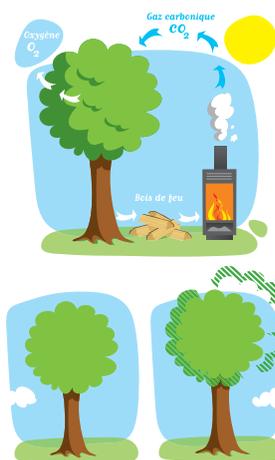


Le chauffage individuel au bois bûche

Le bois : une ressource locale et renouvelable



L'utilisation de l'énergie bois représente environ 7 % de la consommation d'énergie finale bretonne, hors transport, et 12 % de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel. Plus de 90 % du bois consommé dans l'habitat l'est sous forme de bûches, comme énergie principale ou d'appoint. En Bretagne, 405 000 foyers se chauffent au bois en base ou en appoint (CEREN 2006), soit une consommation de 2,135 millions de stères. Bien que très morcelée, la ressource de bois en Bretagne est réelle : la superficie des forêts bretonnes est d'environ 332 000 ha correspondant à 12 % du territoire breton. La surface boisée a progressé de 23 % en Bretagne entre 1982 et 2000. Les volumes annuels de bois bûche provenant de la forêt bretonne sont estimés à 500 000 m³ par an et probablement autant issus du bocage. Présent sur tout le territoire, le bois est un combustible local et disponible.

Le bois est naturellement renouvelable et son impact est neutre vis-à-vis de l'effet de serre : le CO₂ dégagé lors de sa combustion sera immédiatement remobilisé par la biomasse en croissance grâce à la photosynthèse.

La forêt bretonne s'accroît tous les ans de 3 000 000 m³. Les prélèvements annuels de bois ne représentent que 58 % de cette production naturelle. Donc, le forêt s'agrandit d'année en année, et piège plus de CO₂ que n'en dégage le bois lors de sa combustion.

Choisir son bois de chauffage

Pour une utilisation durable de cette ressource locale, il est nécessaire de s'orienter vers des fournisseurs professionnels qui s'engagent à garantir la qualité du bois : volume contractuel, conditionnement adapté, identification des essences, taux d'humidité faible, provenance et gestion certifiée de la forêt.

La quantité

L'unité légale de vente du bois bûche chauffage est le volume et non le poids ; il est exprimé en « mètre cube de bois empilé ». Une autre unité est également souvent employée par les professionnels : le stère. Il correspond à un mètre cube apparent de bois empilé confectionné exclusivement avec des bûches d'un mètre de longueur, toutes empilées parallèlement et rangées avec soin. Attention, le nombre de stères de référence contenu dans un mètre cube de bois empilé varie selon la dimension des bûches. En effet, quand les bûches sont plus courtes, il y a moins d'espaces libres entre les bûches, ce qui explique cette différence de volume occupé alors que la quantité de bois est identique.

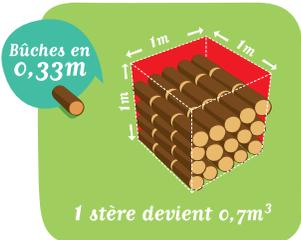
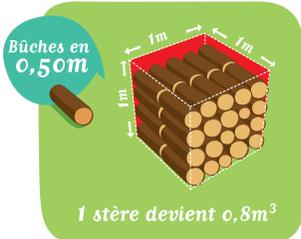
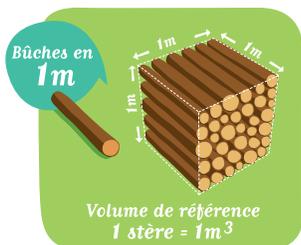
Attention! Dans un contrat, pour éviter tout risque de malentendu et de litige, il est donc nécessaire de préciser à la fois la méthode de mesure (volume apparent empilé, en vrac, en filet...) et la longueur des bûches.

Le mode de conditionnement

Les longueurs classiques de bûches sont les suivantes : 25 cm, 33 cm, 50 cm, 1 m, 2 m.

Le conditionnement des bûches peut être réalisé de différentes manières :

- en pile : empilées,
- en filet : conditionnées dans un filet de façon régulière,
- en sac : conditionnées dans un sac,
- en vrac : sans aucun rangement,
- en palette : empilées sur une palette.



Les essences de bois

Les essences sont classées en deux grandes familles :

- les feuillus durs : chêne, hêtre, frêne, châtaignier, charme, noyer,
- les feuillus tendres et les résineux, peuplier, saule, épicéa, sapin, pin, mélèze.

Les feuillus durs sont les plus appréciés pour le chauffage domestique, à l'exception du châtaignier qui éclate en brûlant. Les feuillus tendres et les résineux brûlent plus vite. S'ils sont mal stockés, ils se dégradent rapidement. Les résineux sont néanmoins appréciés pour leur montée rapide en température, mais ils entraînent un encrassement et un bistrage plus rapide des conduits.

Attention! Le pouvoir calorifique du bois peut varier en fonction des essences et de leur densité.

Le taux d'humidité

Le taux d'humidité est le facteur ayant le plus d'influence sur l'énergie dégagée lors de la combustion. Un bois sec prêt à l'emploi (moins de 20 % d'humidité rapportée à la masse brute) contient deux fois plus d'énergie qu'un bois fraîchement coupé (50 % d'humidité rapportée à la masse brute). L'utilisation de bois humide dans un appareil domestique de chauffage au bois domestique l'empêche de fonctionner dans les meilleures conditions et génère plusieurs conséquences négatives : abaissement du rendement de l'appareil, puissance nominale non atteinte, encrassement et émission de nombreuses substances polluantes (combustion incomplète et formation d'imbrûlés).



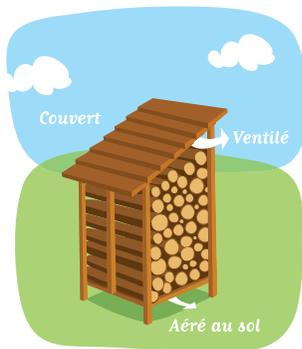
Le hêtre



Le chêne



Ces chiffres sont donnés pour la moyenne des feuillus.



Stocker son bois de chauffage

Le bois doit, de préférence, être utilisé très sec (20 % d'humidité) pour un bon fonctionnement de votre appareil de chauffage. Il est donc souhaitable de le faire sécher. Le temps de séchage est variable selon l'essence et le façonnage des bûches et en fonction du climat : votre professionnel est là pour vous conseiller sur le temps de stockage nécessaire. Le bois de chauffage fraîchement abattu et conditionné en un mètre doit être stocké au minimum deux ans pour garantir une combustion optimale. Coupé, fendu et conservé dans un abri bien ventilé, le bois sèche plus vite et ce délai est ramené à un an. Mal stocké, le bois se dégrade rapidement. Les conditions de stockage seront donc déterminantes : le bois ne doit pas être directement posé au sol, il doit être couvert avec autre chose qu'une bâche en plastique pour éviter la condensation et l'air doit pouvoir circuler entre les bûches. L'idéal est de poser son bois sur des palettes ou des traverses en bois en couvrant seulement la surface du tas avec une tôle ou des planches de bois jointives en leur donnant un peu de pente pour favoriser l'écoulement de l'eau.

Le stockage à l'intérieur dans une cave ou un garage non ventilé est à proscrire!

Le bon geste pour se chauffer au bois

Monsieur X possède une maison de 140 m² dans la région de Rennes, isolée conformément à la réglementation thermique de 2005. Il vient d'acquérir un système de chauffage au bois bûche labellisé Flamme Verte. Sa consommation énergétique de bois est estimée à 10 000 kWh/an.

Option 1

Monsieur X achète du bois à bas prix mais de mauvaise qualité : mélange de feuillus tendres avec une humidité importante. Il constate les désagréments suivants : un allumage difficile, un bois qui brûle mal (peu de flammes et beaucoup de fumées) et des chargements répétés car son appareil de chauffage produit peu de chaleur. Douze stères sont alors nécessaires pour chauffer sa maison. De plus, Monsieur X ne sait peut-être pas qu'il favorise la formation de bistre dans le conduit de sa cheminée avec un risque d'embranchement, une détérioration à court terme de l'appareil de chauffage, et une pollution engendrée par une mauvaise combustion : monoxyde de carbone, goudron et hydrocarbures.



Bûches en vrac
75 à 80 euros TTC le stère
de bois coupé en 50 cm



Bûches en filet
12 à 15 euros TTC
le filet 80 dm³ ou L



Bûches en palette
80 à 85 euros TTC le stère
de bois coupé en 50 cm

Sites utiles

- En Bretagne : www.bois-chauffage-bretagne.com
- En Pays de la Loire : www.atlanbois.fr

Option 2

Monsieur X achète du bois sec chez un professionnel. Il constate un allumage facile, un bois qui brûle bien et qui libère beaucoup de chaleur et il recharge moins souvent son appareil de chauffage. Six stères suffisent pour chauffer sa maison.

Constat : Si monsieur X choisit l'option 2 (garantie « bois sec »), même avec l'hypothèse d'un coût supérieur au stère, il économise du combustible sur une année de chauffage. Dans le cas présent, il économise le prix de 6 stères de bois. De plus, il facilite l'allumage du feu, évite l'encrassement de son appareil de chauffage et prolonge sa durée de fonctionnement. Il préserve également l'environnement de nombreuses substances polluantes.

Acheter son bois de chauffage

Il est important de faire appel à un professionnel pour acheter son bois de chauffage : c'est la garantie du respect des règles légales et administratives. L'achat légal de bois de chauffage à des professionnels participe activement au volet social du développement durable en créant des emplois durables et locaux. Les principaux revendeurs de bois bûches sont les exploitants forestiers et les négociants de bois de chauffage. La vente est le plus souvent réalisée en vrac, bûche ou en filet.

Attention ! Les fourchettes de prix sont données à titre indicatif. En effet, le prix du bois varie en fonction de son humidité, de l'essence utilisée, du transport.

La réglementation française ne rend pas obligatoire l'édition d'une facture dans le cas d'une vente de produits à des particuliers. Il est toutefois souhaitable d'obtenir un document au moment de la livraison comprenant des informations sur l'humidité, les essences de bois et le volume livré.

Quelques conseils d'utilisation

Bien choisir votre bois de chauffage

- Utilisez des bois secs, de qualité et propres (il ne faut jamais brûler de déchets dans une cheminée ou un poêle) ;
- N'attendez pas le dernier moment : commandez votre bois de chauffage dès le printemps ;
- Lors de l'achat, soyez précis sur : l'unité utilisée, les dimensions des bûches et le type de bûche (essence, humidité, découpe en rondins, fendue) ;
- Achetez votre bois auprès d'un professionnel du secteur et demandez une facturation avec une TVA.

Création du Syndicat Interrégional Bretagne Pays de la Loire du bois de Chauffage (S.I.B.C.)

Le 10 avril 2008 les professionnels bretons et ligériens du bois de chauffage ont créé un syndicat pour :

- valoriser ce produit sous toutes ses formes, ainsi que les professions qui l'entourent,
 - lutter contre les pratiques douteuses qui sont nuisibles aux métiers de la forêt et à la création d'emplois durables.
- Son Président, Michel GOURS est négociant en Ille-et-Vilaine.

Contact : SIBC 4 bis allée du bâtiment - 35000 RENNES